

# RÉUSSIR AU COLLEGE EN FAISANT PLUS DE SPORT

## ➔ Section sportive **VTT** du collège d'Oraison de la 6° à la 3°

### Description :

- + 3 heures hebdomadaires de VTT **en plus** de l'horaire obligatoire d'EPS
- + Une option inscrite sur le bulletin scolaire de l'élève permettant une valorisation de ses résultats et une amélioration de ses compétences transversales.
- + Une pratique compétitive dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) le mercredi après-midi pendant l'année scolaire.

### Objectifs :

#### *Sur le plan éducatif :*

- + Développer des notions de responsabilité, de respect (des règles, de son matériel, de soi et des autres) de citoyenneté et d'autonomie (savoir se préparer pour sa pratique sportive, gérer son matériel, son alimentation, son hygiène de vie).
- + Adopter une démarche de projet personnel à la fois sportif et scolaire et mettre en œuvre les moyens afin d'y parvenir.
- + Développer le goût de l'effort qu'il soit physique ou intellectuel et le plaisir d'apprendre, (re)motiver les élèves dans leur travail scolaire.

#### *Sur le plan sportif :*

- + Développer et consolider les bases physiques, techniques et tactiques afin d'obtenir le meilleur niveau possible.
- + Participer et se préparer aux rencontres sportives de niveau départemental et académique de l'UNSS.
- + Développer l'esprit d'équipe et la notion d'entraide.
- + Favoriser l'intégration sociale et la revalorisation de l'image de soi (se sentir à l'aise dans le groupe, la classe, le collège... prendre confiance).
- + Former des jeunes officiels (arbitre, juges...), des jeunes coaches et permettre aux élèves de s'investir dans l'organisation de manifestations sportives.

### Modalités de mise en œuvre :

#### *L'encadrement :*

- + Un professeur d'EPS responsable de la section : **Mme Chelle**
- + Un cadre technique diplômé d'état (BE) : **Jean Noël Richaud**
- + Des parents d'élèves volontaires

#### *L'emploi du temps :*

- + **Le lundi 13h30 - 16h30 : entraînement spécifique VTT.** Renforcement physique, technique et tactique.
- + **Le mercredi après-midi : compétitions UNSS** (VTT et APPN : *activités physiques de pleine nature*) selon le calendrier départemental et académique de l'UNSS (**obligatoire**). *Les transports sur les lieux de rencontre sont le plus souvent pris en charge par l'association sportive du collège.*
- + **Le mercredi de 13h30 à 16h**, entraînement supplémentaire de VTT dans le cadre de l'association sportive du collège, conseillé mais non obligatoire.
- + 3 heures d'EPS (ou 4 heures pour les classes de 6°) correspondant à l'horaire obligatoire.

Ces créneaux sont placés de manière à ne pas être trop rapprochés des entraînements spécifiques afin de répartir au mieux les efforts dans la semaine.

### Conditions d'admission :

- + 24 élèves maximum en section VTT **répartis de la 6° à la 3°** (de 4 à 8 élèves par niveau). Ces élèves devront être motivés, sérieux dans leur attitude et leur travail scolaire et désireux de s'améliorer à la fois au niveau scolaire et sportif.

Les élèves s'engagent pour **1 an minimum** et pourront poursuivre jusqu'en 3° s'ils ont fait la preuve **d'une motivation et d'un sérieux suffisants** ; un arrêt en cours d'année n'est pas possible.

- + **Avoir passé les tests de sélection le 23 mai de 17h à 18h30 au collège**
- + Un avis favorable du professeur des écoles responsable de l'élève ou du professeur principal pour les collégiens souhaitant s'inscrire en cours de cycle.
- + Un certificat médical de son médecin traitant de non contre-indication à la pratique **du vtt et de la course à pied y compris en compétition.**
- + **Se licencier à l'Association Sportive du collège et participer aux compétitions UNSS de VTT et du Challenge APPN du mercredi après-midi (Obligatoire).**
- + Avoir son propre matériel (*le prêt de VTT par la section sportive doit rester occasionnel*). Vous pouvez prendre conseil auprès de Jean Noël Richaud, maître-nageur à la piscine d'Oraison pendant les vacances d'été pour l'achat d'un vtt adapté.
- + **Respecter le règlement intérieur de la section sportive et le « Charte du Vttiste »**
- + Retourner la fiche de candidature par mail à l'adresse suivante, **avant le 17 mai, délais de rigueur** : [isabelle.chelle@ac-aix-marseille.fr](mailto:isabelle.chelle@ac-aix-marseille.fr)

### Renseignements :

Pour le collège : Mme CHELLE professeur d'EPS

A la piscine d'Oraison et à l'école laïque d'Oraison : M. RICHAUD Jean Noël BE VTT

Réunion d'informations **mardi 14 mai, à 18h en salle de permanence au collège.**